



**PROCES-VERBAL DE LA DIZIEME SEANCE DE LA
POLICE REGION MORGES
MARDI 31 MARS 2015 à 20 HEURES
à la salle du Conseil communal de St-Prex**

Excusés :

Marc	Bally	Conseiller	communal	Morges
Bariza	Benkler	Conseillère	communale	Morges
Raymond	Chatelan	Conseiller	communal	Buchillon
Rémy	Delalande	Conseiller	communal	Morges
Sacha	Fehlmann	Conseiller	communal	Morges
Pascal	Gemperli	Conseiller	communal	Morges
Cédric	Schopfer	Conseiller	communal	Morges
Nadine	Vuilleumier	Conseillère	communale	Préverenges

Ouverture de la séance :

A 20h00, le Président de la PRM, M. François Ludwig, Président ouvre la séance. Il salue l'Assemblée et souhaite la bienvenue aux conseillers et conseillères, ainsi qu'à la presse, présente. Il signale que la Commune de Buchillon n'est pas représentée, ce qui ne pose pas de problème ce soir puisqu'il n'y a pas de décisions à voter.

1. Appel :

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Assermentation de M. Lucien Rey, nouveau délégué de Morges.
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2014.
5. Communications du Bureau.
6. Préavis du Comité de direction :
 - N° 01/03.2015 - Rapport de gestion 2014 ;
 - N° 02/03.2015 - Comptes de l'exercice 2014 (les documents suivront par courrier séparé) ;
 - N° 03/03.2015 - Projet de nouvelles infrastructures de l'Association de communes Police Région Morges (les documents suivront par courrier séparé). Présentation du projet.
7. Nomination par le Conseil intercommunal des membres de la Commission chargée d'étudier le préavis N° 03/03.2015 - Projet de nouvelles infrastructures de l'Association de communes Police Région Morges.
8. Communication du Comité de direction :
 - Projets stratégiques 2015.
9. Réponses du Comité de direction aux questions en suspens.
10. Questions, vœux et divers.

2. Approbation de l'ordre du jour

Après lecture par le Président, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation de M. Lucien Rey, nouveau délégué de Morges.

M. Lucien Rey est assermenté et applaudi devant l'Assemblée.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2014

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal du 30 septembre 2014 est accepté à la majorité des Conseillers et 1 abstention.

5. Communications du Bureau.

Il remercie tous les nombreux participants à la soirée du corps de Police qui a eu lieu en février. Il espère que le même enthousiasme se manifestera lors des éditions futures.

Un Conseiller a demandé que les séances de commission soient prévues à d'autres dates qu'une semaine après l'envoi de la convocation par exemple et surtout pas à 18h30, mais plutôt à 20 h. Comme dit plus haut, la Commune de Buchillon n'a pas de délégués et il faudrait en nommer un en cas de décision à prendre.

Lussy-sur-Morges a nommé un délégué en la personne de M. Frédéric Geoffroy.

La suppléante de Morges, Magali Züger a été remplacée par M. Jacques Dubochet.

6. Dépôts de préavis

Préavis 01/03.2015 - Rapport de gestion 2014 ;

Préavis 02/03.2015 - Comptes de l'exercice 2014 ;

Préavis 03/03.2015 - Projet de nouvelles infrastructures de l'Association de communes Police Région Morges. Présentation du projet.

Puis le capitaine M. de Muralt présente le projet qui répond complètement aux attentes de la Police. L'emplacement s'est présenté en décembre, emplacement idéal qui permettrait le regroupement de toute la Police de Morges scindée en 2 bâtiments.

Suite à cette présentation, le Président ouvre la discussion qui ne doit pas anticiper celle qui aura lieu au moment de la décision. Les questions resteront dans le domaine informatif.

M. S. Risse dit que le loyer sera de Fr. 560'000.-, mais qu'en est-il aujourd'hui ?

M. M. de Muralt répond qu'il est écrit dans le préavis : Fr. 397'500.-

Mme C. Tinguely demande si l'accès au sous-sol est prévu pour tout le monde y compris les détenus.

M. M. de Muralt répond que ce sera le même accès, mais que les parties réservées à la Police et au public seront séparées et qu'il y aura un endroit prévu pour sortir des détenus. Il y aura aussi des feux de sortie de cette rampe pour la sécurité.

M. L. Rey demande si tous les sous-sols ne sont prévus que pour la Police.

M. M. de Muralt répond que du côté « Police », ce ne sera que pour la Police.

M. E. Züger ajoute que le rez-de-chaussée du bâtiment d'à côté est prévu en zone artisanale, possibilité également au premier étage. Cela représente aussi de la petite industrie. A Morges, c'est défini comme ceci. Puis des appartements protégés seraient envisagés.

M. R. Bouvier demande ce que représente les plus values de construction.

M. M. de Muralt explique que certaines plus values ne sont pas prises en charge par le constructeur et que la Police devra passer à la caisse. Certaines portes devront être élargies. Des films opaques seront mis afin d'assurer la discrétion.

M. V. Duvoisin demande pourquoi il est cité un plafond d'endettement alors que le bâtiment sera loué.

M. M. de Muralt répond que c'est en raison des plus-values de construction.

M. V. Duvoisin signale que le préavis pour le plafond d'endettement devra être déposé devant chaque Conseil communal.

Mme C. Tinguely signale que la procédure risque d'être longue, faisant partie d'une autre association qui a la même problématique. Elle dit de prévoir du temps pour certaines petites communes qui n'ont pas forcément un Conseil communal tous les mois.

M. E. Züger explique que le Codir va préparer ce préavis qui a trait au plafond d'endettement. Ce document sera transmis aux diverses Municipalités. Ensuite une commission sera nommée par la

Municipalité au travers du Conseil communal pour traiter ce préavis. Ensuite le Codir élaborera les statuts définitifs qui seront soumis aux Communes qui ne pourront que les accepter ou les refuser. Le Président suggère au Codir d'établir une marche à suivre très précise et claire lors du dépôt de ce préavis aux diverses Municipalités.

Mme B. Regamey demande si l'on va se prononcer que sur le projet et non pas sur l'antenne de la Gare prévue plus tard.

M. D. Buache répond qu'effectivement, il n'y a que le gros projet en vue, mais il était important pour le Codir de parler de tout, pas que nous ayons des surprises ensuite.

Mme B. Regamey demande si tous les souhaits sont satisfaits par le projet des Pâquis, pas que nous ayons ensuite des soucis de devoir absolument accepter l'antenne de la Gare.

M. E. Züger répond que le projet sur la place de la Gare sera mené de façon différente puisqu'il est probable que le bâtiment soit géré par les CFF ou par un fond d'investissement. Par contre il est indispensable qu'il y ait une antenne de Police à la Gare. Les locaux seront loués et comme il n'y aura que 100 m2 au lieu des 1'800 prévus, c'est tout à fait abordable.

M. J.-F. Person ajoute que les projets prévus sont remplis par l'opportunité de cet endroit.

Mme B. Regamey demande encore si tous les frais accessoires seront listés. Le locataire ne devrait pas tout assumer.

M. M. de Muralt dit que le préavis comprend tous les détails relatifs aux frais accessoires.

Le Président ajoute que chaque membre de ce Conseil intercommunal peut envoyer, par écrit, des questions et des remarques à la commission qui sera nommée.

La parole n'étant plus utilisée, la discussion est close.

7. Nomination par le Conseil intercommunal des membres de la Commission chargée d'étudier le préavis N° 03/03.2015 - Projet de nouvelles infrastructures de l'Association de communes Police Région Morges.

Comme il s'agit d'un projet important, il a été estimé que la désignation de cette commission devait se faire par le Conseil. Le Président propose qu'elle soit composée de 9 membres, dont 2 pour Morges, 2 pour Préverenges, 2 pour St-Prex, 1 pour Tolochenaz, 1 pour Buchillon et 1 pour Lussy-sur-Morges. Cette proposition n'étant pas contestée, elle est suivie.

L'assemblée est d'accord avec les 9 personnes proposées :

Pour Morges :	Mme Catherine Hodel	M. Adrien Busch
Pour Préverenges :	M. André Cegielski	M. Hervé Nusbaumer
Pour St-Prex :	Mme Barbara Régamey	M. Christian Boillat
Pour Buchillon :	M. Raymond Chatelan	
Pour Lussy-sur-Morges :	M. Michel Pansier	
Pour Tolochenaz :	M. Salvatore Guarna	

Première séance le 21 avril 2015

Le Président rappelle également au futur rapporteur de cette commission que son rapport devra être déposé au moins 10 jours avant la séance où il rapportera. La prochaine assemblée intercommunale est agendée au 26 mai 2015.

8. Communications du CODIR

M. C. Dizerens remercie le Codir de leur avoir transmis ce document.

Il rebondit sur le règlement de la Police intercommunal. Le projet a été transmis en 2014 et il y a eu une séance avec le service des Communes et du logement et qui dit qu'il faut vérifier l'adéquation des statuts par rapport au projet de règlement. Il n'a pas très bien saisi car les statuts ont été validés par le Conseil d'Etat. Est-ce que le projet de règlement devrait être adapté aux statuts ?

M. E. Züger répond que le Codir a envoyé son projet en consultation et le service du Canton a émis que c'était complexe, raison pour laquelle, ils ont souhaités se rencontrer et discuter avec ce service. Et sur cette base, il a été expliqué que de par les statuts, il a été transféré des compétences à l'association. Toutefois, l'association rend certaines compétences aux Municipalités et qu'il y a des aller retour pas très sains. Pour cette raison le Codir va retravailler les statuts pour que les compétences données à la PRM soient claires, sous-entendus, celles qui restent dans les Communes et

sur cette base un règlement sera fait sur les compétences qui ont été déléguées par les Communes au travers des statuts à l'association. D'une façon générale, le Codir a été informé que toutes les Polices rencontrent les mêmes difficultés et il est suggéré de faire un groupe de travail entre les différents représentants de ces associations parce que c'est un réel problème. D'autre part, le Codir n'a pas encore fait son choix formel. Il faudrait s'entourer d'un homme de loi ou d'un juriste afin de trouver la meilleure solution du point de vue institutionnel pour éviter les conflits. Ensuite faire le règlement par rapport aux statuts. Cela prendra du temps.

La parole n'étant plus utilisée, la discussion est close.

9. Réponses du Comité de direction aux questions en suspens

M. D. Buache répond à la question qui avait été posée par Mme B. Genoud-Maurer qui demandait si une nouvelle gestion pouvait être faite sur le parking de la Longeraie, parking sauvage. La zone sur laquelle est constatée le parking sauvage est sur le domaine privé de la Longeraie. A ce stade, la PRM n'a pas la compétence pour traiter ce souci.

11. Questions, vœux et divers

M. C. Dizerens demande que, dans la mesure du possible, les séances de la PRM ne soient pas programmées la même semaine que le Conseil communal de Morges qui est un mercredi. Il ajoute que le rapport du corps de Police a été très intéressant. Il permet de connaître les nominations ainsi que le mode de fonctionnement du corps de Police. Il aimerait que ces points soient relatés dans le rapport de gestion.

Le Président précise que les dates des séances des Conseils intercommunaux 2015 vont rester inchangées.

M. F. Siegwart remercie également le Codir pour l'invitation au Rapport du corps de Police, mais il a trouvé dommage que cela survienne pendant les vacances scolaires.

M. D. Buache dit que ce sont 9 corps de Police qui sont concernés et qu'ils doivent tous être présents.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close

Il est 21h20 lorsque le Président clôt la séance et invite les membres au traditionnel apéritif de Noël qui a dû être déplacé à Pâques étant donné que la dernière séance de 2014 avait été annulée.

Le Président La Secrétaire






François Ludwig Claude de Titta

Approuvé lors de la séance du 26 mai 2015